ᑲᒪᑎᓪᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕙᓪᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble
ᓄᓇᕗᑦ
Nunavut

Message d’intérêt public

Taux d'imposition par mille sur la propriété foncière

Date de début : **26 septembre 2025**
Date de fin : **17 octobre 2025**
À l’échelle du Nunavut **30 sec.**

Conformément à la décision du Conseil de gestion financière, le ministère des Finances a augmenté le taux d’imposition par mille sur la propriété foncière à l’extérieur d’Iqaluit.

Les taux d’imposition par mille sur la propriété foncière suivants entrent en vigueur le 18 septembre 2025.

Catégories de propriétés	**Taux par mille**
Catégorie 3 - Hydrocarbures	16,36 par mille
Catégorie 4 - Minéraux	16,36 par mille
Catégorie 5 - Pipelines	32,47 par mille
Toutes les autres catégories - Comprend les catégories de propriétés résidentielles et commerciales	06,15 par mille
Éducation (écoles)	00.00

La taxe sera appliquée en septembre 2025 et les avis d’imposition seront envoyés à la fin du mois de septembre, avec un délai de 60 jours à compter de la date de l’avis.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez appeler au 1 800 316-3324 ou courrieller à propertytax@gov.nu.ca.

###

Contact avec les médias :

Hala Duale
Spécialiste en communication
Ministère des Finances
867-975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca/fr.*